



Ministère des Migrations et de l'Asile
196-198, rue Thivon,
Agios Ioannis Rentis, Code postal 18233



Organisation Internationale pour les Migrations

Nous vous informons que les procédures concernant votre demande de protection internationale sont terminées. Conformément à la décision de l'Autorité des Recours rejetant votre demande, votre séjour en Grèce n'est plus légal.

Par conséquent, toute forme d'assistance matérielle à votre personne (aide financière, hébergement dans des structures d'accueil, logement dans des appartements, soins médicaux) est SUSPENDUE et vous courez le risque d'arrestation immédiate et de placement dans un centre de rétention avant expulsion (PROKEKA), pour une durée maximale de 18 mois, conformément à l'article 30 de la loi 3907/11, jusqu'au jour de votre expulsion de Grèce.

Autrement, le retour dans votre pays d'origine par le biais du Programme d'aide au retour volontaire, géré en coopération avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), est l'option la plus efficace et la plus sûre.

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre représentant local de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

Coordonnées :

6, Rue Dodekanissou, 17456 Alimos, Athènes, Grèce

Tél : (+30) 2109919040

Fax : (+30) 2109944074

Courriel : iomathens@iom.int

15, Rue Nikiforou Ouranou, 54627, Porto Center, Thessalonique, Grèce

Tél : (+30) 2310523851, 2310553967

Fax : (+30) 2310545263 Courriel : iomthessaloniki@iom.int, iomathens@iom.int